

SITE OFFICIEL DE LA  
VILLE DE LESCAR

# Autorisations d'urbanisme

**Vous souhaitez réaliser des travaux?**



**Vous souhaitez construire, aménager un commerce, un bureau ou un autre Etablissement Recevant du Public ?**



**Vous souhaitez apposer une enseigne ?**



Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Dès à présent vous pouvez déposer votre dossier par voie dématérialisée via le site [www.e-permis.fr](http://www.e-permis.fr)

Plus d'informations sur notre article <https://www.lescar.fr/information-transversale/fil-infos/deposez-vos-dossiers-durbanisme-en-ligne-1163>

## Six guides illustrés pour vos déclarations préalables de travaux

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées vous propose 6 guides illustrés et un tuto pour vous accompagner pas à pas dans vos demandes préalables de travaux.

Tous les documents sont [à retrouver ici](#) .



Le service urbanisme est ouvert au public les jours suivants

:

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Mardi de 8h30 à 12h
- Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 13h30 à 17h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



**Hôtel  
de**

**ville**

Allée du

Bois

d'Ariste

64230

Lescar

05 59 81

57 00

**HORAIRES**

:

Lundi au

Vendredi

de 8h30 à

12h et de

13h30 à

17h